

**Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 JUIN 2022

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de communes aux heures habituelles d'ouverture et sur son site Internet à l'adresse suivante : <https://www.auray-quiberon.fr/aqta/actes-administratifs-228.html>

Conseillers en exercice : 57	Présents : 31	Votants : 51
------------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre juin à onze heures quinze, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, au Fort sur l'île d'HOEDIC.

Étaient présents : Annie AUDIC, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Olivier COJAN, Dominique DE WIT, Valérie DIARD-MARTIN, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Philippe LE FUR, Fabien LE PALLEC, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Sandrine CADORET à Odile ROSNARHO, Hervé CAGNARD à Claire MASSON, Alain DONY à Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Amélie FUSIL-de ROBIANO à Chantal MAHIEUX, Gildas GOUARIN à Sophie LEMOULINIER, Nathalie GUEMY à Marie DUBOIS, Marie-Pierre HELOU à Roland GASTINE, Guy HERCEND à Hélène CODA POIREY, Pierrick KERGOSIEN à Claire MASSON, Chantal LE BIHAN-LE PIOUSSE à Michel LE RAY, Pascal LE CALVE à Katia BONNEC, François LE COTILLEC à Philippe LE FUR, Ronan LE DELEZIR à Annie AUDIC, Pascal LE JEAN à Michel LE RAY, Marie-Françoise LE JOSSEC à Dominique RIGUIDEL, Lénaïck LE PORT-HELLEC à Jean-Luc LE TALLEC, Benoit LE ROL à Marie DUBOIS, Olivier LEPICK à Philippe LE RAY, François POMMOIS à Valérie DIARD-MARTIN, Katia SCULO à Olivier COJAN.

Absents excusés : Julien BASTIDE, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Jean-Michel LASSALLE, Patrick LE ROUX, Bertrand VERGNE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2022DC050	Désignation du Secrétaire de séance	Nommer M. Jean-Luc CHIFFOLEAU, Secrétaire de séance.	Délibération adoptée à l'unanimité
2022DC051	Adoption du procès-verbal de la séance précédente	Approuver le procès-verbal de la séance du 1 ^{er} avril 2022.	Délibération adoptée à l'unanimité
2022DC052	Rapport annuel d'Activités 2021 du Délégué (RAD) SEMOP Golf Saint-Laurent pour la gestion et l'entretien du golf de Saint-Laurent	DECIDE : - de prendre acte du rapport annuel d'activité du délégué SEMOP Golf de Saint-Laurent pour l'année 2021 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	Délibération adoptée à l'unanimité
2022DC053	Approbation du Schéma Directeur Tourisme 2022-2027	DECIDE : - d'approuver le Schéma Directeur Tourisme 2022-2027 annexé à la présente délibération ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	Délibération adoptée à l'unanimité

2022DC054	Approbation du Schéma d'attractivité et de développement économique 2022-2030	DECIDE : - d'approuver le Schéma d'attractivité et de développement économique annexé à la présente délibération ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC055	Avenant générique à la convention de participation au fonds Covid Résistance Bretagne entre la Région et la collectivité contributrice Auray Quiberon Terre Atlantique	DECIDE : - d'approuver les termes de l'avenant générique à la convention de participation au fonds Covid Résistance Bretagne en date du 4 juin 2020 entre la Région et la collectivité contributrice Auray Quiberon Terre Atlantique tel qu'annexé ; - d'autoriser M. le Président à signer l'avenant à la convention, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC056	Parc d'activités LE SUROIT à Belz - Fixation des prix de vente	DECIDE : - de modifier le prix de vente des terrains restant à commercialiser au Parc d'activités Le Suroit à Belz et de les fixer tels que ci-dessous : • 35 € HT le m ² pour les terrains destinés prioritairement aux activités commerciales sur lesquels le maintien de parkings mutualisés est souhaité, c'est-à-dire les parcelles cadastrées F 1681, F 1684 et F 1788 d'une superficie totale de 14 929 m ² ; • 40 € HT le m ² pour les terrains destinés prioritairement aux activités tertiaires, c'est-à-dire les parcelles cadastrées F 1570, F 1859 et F 1652 d'une surface totale de 8 009 m ² ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC057	Rapport annuel d'activités 2021 du délégataire (RAD) de l'Office de tourisme intercommunal	DECIDE : - de prendre acte du rapport d'activités 2021 de la Société Publique Locale Auray Quiberon Carnac Tourisme, conformément au contrat de délégation de service public en date du 8 décembre 2018 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC058	Candidature de la Communauté de communes à la labellisation Pays d'Art et d'Histoire	DECIDE : - d'engager la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique dans une démarche de candidature à la labellisation Pays d'Art et d'Histoire ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC059	Définition du cadre d'application du Bail Réel Solidaire sur le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique	DECIDE : - de valider le cadre d'application du Bail Réel Solidaire suivant : • Montant de la redevance payée par le ménage à l'OFS : 1 €/m ² SHAB/mois, • Revenus des ménages acquéreurs au plafond légal du Bail Réel Solidaire,	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		<ul style="list-style-type: none"> • Prix de vente maximum des logements au plafond légal du Bail Réel Solidaire ; - de dire que ce cadre s'applique à toutes les opérations de logements produites en Bail Réel Solidaire par les organismes de Foncier Solidaire sur l'ensemble du territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	
2022DC060	Ajustement des aides communautaires en faveur de l'habitat	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter les modalités d'attribution modifiées des aides communautaires ci-jointes et relatives : <ul style="list-style-type: none"> • à la production de logements locatifs sociaux, • au règlement des garanties des emprunts en faveur du logement social, • au portage foncier, • aux opérations d'accession aidée, • à la cession de foncier communal à un opérateur social, • à la réhabilitation et du conventionnement du parc locatif public ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC061	Approbation du plan d'actions Mobilités 2022-2027	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le plan d'actions Mobilités 2022-2027 annexé à la présente délibération ; - d'autoriser M. le Président à signer tous les actes y afférent et à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC062	Approbation de la convention de partenariat "Politiques de Mobilité" avec la Région Bretagne	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la convention de partenariat « Politiques de mobilité » avec la Région Bretagne annexée à la présente délibération ; - d'autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC063	Territoire Engagé Transition Ecologique - label Climat Air Energie (ex Cit'ergie) : Approbation de la stratégie et demande de labellisation	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la stratégie climat-air-énergie et les objectifs associés ; - d'approuver le plan d'actions Territoire Engagé Climat-Air-Energie annexé à la présente délibération ; - d'autoriser M. le Président à demander le label « Territoire Engagé Climat Air Energie » 3 étoiles et à déposer le dossier de candidature au nom d'Auray Quiberon Terre Atlantique auprès de la Commission Nationale du Label ; - d'autoriser M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent à la démarche de labellisation. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

2022DC064	Approbation du protocole de finalisation des contrats de délégation du service public d'assainissement collectif	DECIDE : - d'approuver les termes du protocole de finalisation des contrats de délégation du service public d'assainissement collectif annexé à la présente délibération ; - d'autoriser M. le Président à signer ledit protocole ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC065	Avenant n°2 au contrat de concession du service public d'assainissement collectif	DECIDE : - d'approuver les termes du projet de modification n°2 au contrat de concession du service public d'assainissement collectif ; - d'autoriser M. le Président à signer l'avenant à intervenir ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC066	Fixation du tarif d'eau brute pour l'arrosage du golf de Saint-Laurent à Ploemel	DECIDE : - d'adopter le tarif de fourniture d'eau usée traitée ; - d'approuver les termes de la convention de mise à disposition des eaux usées traitées issues de la station d'épuration de Plouharnel pour l'irrigation du Golf de Ploemel telle qu'annexée ; - d'appliquer ce tarif à compter de l'autorisation du projet ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC067	Déploiement des Points d'Apport Volontaire (PAV) enterrés et semi-enterrés sur le territoire - Répartition des prises en charges financières entre AQTA et ses Communes membres	DECIDE : - d'approuver les modalités de prise en charge financière entre la Communauté de communes et les communes concernant la fourniture et les travaux de génie civil selon les règles édictées ci-dessus ; - de fixer la prise en charge sous forme d'offre de concours à hauteur de 80% des frais de Génie Civil dans la limite de 1 500 € HT/colonne ; - d'autoriser le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC068	Attribution de fonds de concours au Syndicat départemental d'énergies du Morbihan (« Morbihan Energies ») - Installation et maintenance d'infrastructure de recharge de véhicules électriques	DECIDE : - d'approuver le projet d'implantation de nouvelles bornes de recharge rapide d'une puissance de 22 KW de véhicules électriques et hybrides, parking Porte Océane et 40 rue du Danemark à Auray ; - d'approuver le versement de fonds de concours conformément aux modalités financières précitées ; - d'autoriser M. le Président à signer tous actes et documents afférents à l'implantation de ces nouvelles bornes de recharge et à ce versement de fonds de concours et notamment les conventions jointes en annexes.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mmes Valérie DIARD-MARTIN, Stéphanie DOYEN et Chantal MAHIEUX étant sorties.</i>

2022DC069	Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune de Ploemel	DECIDE : - d'autoriser le versement d'un fonds de concours à hauteur de 150 000 € à la Commune de Ploemel pour le projet de construction d'un restaurant scolaire ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Valérie DIARD-MARTIN étant sortie.</i>
2022DC070	Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune d'Auray	DECIDE : - d'autoriser le versement d'un fonds de concours à hauteur de 200 000 euros à la Commune d'Auray pour le projet de rénovation-extension du complexe sportif La Forêt ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC071	Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune de Crac'h	DECIDE : - d'autoriser le versement d'un fonds de concours à hauteur de 85 957,88 € à la Commune de Crac'h pour le projet de modernisation de l'Espace des Chênes ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC072	Approbation des créances irrécouvrables	DECIDE : - d'approuver les admissions en non-valeur et en créances éteintes conformément au tableau ci-dessous ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

	Admissions en non-valeur (6541)	Créances éteintes (6542)
BUDGET PRINCIPAL (60000)	946,68 €	7 024,74 €
BUDGET ANNEXE SPANC (60006)		87,89 €

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2022DC073	Constitution et reprise de provisions pour dépréciation des restes à recouvrer	DECIDE : - de constituer des provisions pour dépréciation des restes à recouvrer d'un montant de 8 500 € sur le budget principal, 1 500 € sur le budget assainissement collectif et 1 500 € sur le budget assainissement non-collectif ; - de comptabiliser ces provisions au compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants » ; - de procéder à la reprise de provision d'un montant de 3 000 € sur le budget eau potable et de comptabiliser cette reprise au compte 7817 « Reprises sur dépréciations des actifs circulants » ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>M. Jean-Luc CHIFFOLEAU étant sorti.</i>

2022DC074	Reversement de résultat du budget annexe Parcs d'activités vers le budget principal	DECIDE : - de procéder à une reprise au budget principal du résultat de la zone d'activités Mané Craping pour un montant de 97 000 € ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC075	Révision des tarifs de taxe de séjour intercommunale	DECIDE : - de fixer, à compter du 1 ^{er} janvier 2023, les tarifs de la Taxe de séjour intercommunale conformément aux tarifs et conditions indiqués ci-dessous ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée actuel	Tarif par personne et par nuitée plafond
Palaces	2,35 €	4,20 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,85 €	3,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,50 €	2,30 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,10 €	1,50 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,80 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,75 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,55 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €
Hébergements en attente de classement ou sans classement	3%	5%

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2022DC076	Instauration du forfait Mobilités durables	DECIDE : - d'approuver la mise en place, à compter du 1 ^{er} juillet 2022, du forfait « mobilités durables » d'un montant maximum de 200 € par an et par agent (100 € maximum pour l'année 2022), au bénéfice des agents remplissant les conditions d'octroi de ce dispositif selon les modalités définies ci-dessus ;	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	
2022DC077	Modification du tableau des emplois	DECIDE : - à compter du 1er juillet 2022, de modifier au tableau des emplois les postes susvisés selon les modalités précitées ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2022DC078	Modification des besoins en personnel saisonnier	DECIDE : - de modifier la délibération n°2021DC/070 du Conseil communautaire du 11 juin 2021 relative aux créations d'emplois pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité selon les modalités ci-dessous ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Nombre et intitulés actuels des postes	Nombre et nouveaux intitulés de postes	Anciens grades	Nouveaux grades
2 postes d'Agent en charge de la prévention et de la valorisation des déchets	1 Opérateur déchets	Adjoint technique territorial ou adjoint d'animation territorial	Adjoint technique territorial
3 Surveillants de bassin	5 Surveillants de bassin	Opérateur territorial des activités physiques et sportives	Opérateur territorial des activités physiques et sportives

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2022DC079	Plan de formation pluriannuel 2022-2024	DECIDE : - d'approuver le plan de formation triennal 2022-2024 des agents de la Communauté de communes joint en annexe ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent ; - d'inscrire les crédits correspondants au budget.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>